

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CENTRE D'ANIMATION L'ARC-EN-CIEL	Numéro de permis 2003892	Date d'inspection Le 04 février 2020	
Nom de l'établissement Garderie Acamie		Numéro de téléphone (506) 727-6737	
Adresse 295 boulevard St-Pierre Ouest Caraquet NB E1W 1B7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance le ratio est respecté.
 -Les dossiers d'incidents sont utilisés, signés, remis à chaque parents et une copie est dans les dossiers des enfants.
 - Les matelas sont en bonne condition et sont à la bonne distance entre chaque enfant qui sont couché.
 -L'affichage de changement de couche sont conforme, ainsi que les effets personnels de chaque enfant sont rangés de façon individuelle.

Les éducatrices sont calmes et à l'écoute des besoins des enfants.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 04 février 2020

Date

original signé par
Micheline Landry

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 04 février 2020

Date